



lycée polyvalent
Auguste et Louis
Lumière

académie
Aix-Marseille

Madame le Proviseur

A

Madame, Monsieur le / la Principal (e)

La Ciotat, le lundi 4 février 2019

Objet : Seconde GT Européenne Anglais

Une Seconde Européenne Anglais (langue vivante 1 Anglais obligatoire) existe au lycée Lumière.

Elle est accessible à tout élève affecté dans notre Lycée dès le moment où ses résultats scolaires le permettent.

Madame le Proviseur
N. BOAVENTURE

Je vous remercie de me communiquer avant le **Lundi 1er avril 2019 (dernier délai)** la liste des élèves intéressés, accompagnée des pièces suivantes :

- lettre de demande et de motivation de la famille pour la section (courrier qui devra **mentionner impérativement les coordonnées téléphoniques de la famille**)
- La fiche « Section Européenne » ci-jointe remplie par les professeurs d'Anglais, d'Histoire-Géographie et vous même
- Les deux bulletins de l'année en cours

Téléphone
04 42 08 38 38
Fax
04 42 71 71 22
Mél
ce.0131747d
@ac-aix-marseille.fr

Adresse
Avenue Jules Ferry
13600 LA CIOTAT

Les élèves seront convoqués un samedi matin ou mercredi après-midi courant mai pour un entretien oral.

Le dossier d'orientation et d'affectation doit être rempli en parallèle. L'élève doit obtenir une décision d'orientation vers une « seconde GT ». Cette section, au nombre de places limitées doit figurer en 1^{ère} position parmi les vœux formulés. Les élèves hors secteur doivent remplir une demande de dérogation (cocher la case «convenance personnelle» et la case « Elève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité»)

Je vous prie d'accepter, Cher (e) collègue, l'expression de mes plus sincères salutations.

N. BOAVENTURE

PJ : - Fiche de présentation de la Section
- Fiche de renseignements (critères)



SECTION EUROPEENNE - ANGLAIS

Madame, Monsieur le / la Principal (e),
Chers collègues d'Anglais et d'Histoire-Géographie,

Comme vous le savez sans doute, une section européenne Anglais a été créée au Lycée Lumière à la rentrée 2007. Son fonctionnement donne toute satisfaction, nous la reconduisons donc à la rentrée 2019. Aussi, pour nous aider à sélectionner les élèves de 3^{ème} les mieux adaptés aux exigences de cette section, nous vous demandons de bien vouloir remplir le document ci-dessous avec toutes les remarques qui vous paraissent pertinentes par rapport aux critères suivants.

Nom et prénom de l'élève :

Etablissement

1. Anglais

Participation / Motivation :

Capacité à comprendre :

Dynamisme / capacité à s'intégrer dans un groupe :

Capacité à s'exprimer / fluidité :

Ouverture d'esprit / intérêt pour l'Europe / sociabilité :

2. Histoire / Géographie

Motivation :

Culture générale :

Capacité d'analyse :

Participation / Autonomie :

Intérêt pour l'Europe / Ouverture sur le monde :

3. Avis du Chef d'Etablissement sur la motivation et la capacité de l'élève à suivre ce parcours scolaire

Merci beaucoup de votre collaboration

Sylvain Chaverot, Sophie Ehrhart/Mas, Maryvonne RAPUZZI, Pascale MAESTRI

Professeurs d'Histoire-Géographie (DNL) et d'Anglais, responsables de la section européenne au Lycée Lumière
N. BOAVENTURE, Proviseur

Section européenne

Anglais - Allemand

Objectifs

Les développements de la construction européenne, l'ouverture internationale croissante des économies, la multiplication des échanges culturels, élèvent désormais au rang d'impérieuse nécessité la maîtrise d'une ou plusieurs langues vivantes et rendent souhaitable la formation du plus grand nombre d'élèves à un niveau proche du bilinguisme, assorti d'une connaissance approfondie de la culture des pays étrangers.

L'ambition fondatrice des sections européennes, au delà de la dimension linguistique, vise un renouvellement pédagogique, qui implique une connaissance approfondie de la civilisation du ou des pays concernés, la dynamisation des échanges, des partenariats avec des établissements étrangers, la sensibilisation aux enjeux de la citoyenneté européenne et l'approfondissement de l'interdisciplinarité.

Cette section est destinée à tout élève manifestant un goût et une aptitude pour les langues. L'enseignement qui y est dispensé repose sur le programme national en vigueur dans l'ensemble des lycées.

L'enseignement

L'anglais et l'allemand : 3 heures hebdomadaires (comme en section classique) avec l'accent mis sur la communication, lecture de presse, d'œuvres complètes littéraires, visionnage de films et de reportages.

Discipline non linguistique : histoire géographie à raison de 4 heures hebdomadaires (comme en section classique) dispensées en français, plus 2 heures dispensées en anglais ou allemand sur un programme spécifique.

La scolarité suivie en section européenne est sanctionnée par une indication particulière portée sur le diplôme du baccalauréat. Celle-ci dépend :

- *du résultat obtenu à l'épreuve d'Anglais ou d'allemand, le candidat doit obtenir au moins 12/20*
- *du résultat obtenu à une évaluation spécifique, composée du résultat, pour 80% de la note, d'une épreuve orale et, pour 20%, d'une évaluation en cours de formation : le candidat doit y obtenir au moins 10/20. Depuis la session 2004, le candidat peut faire prendre en compte cette évaluation spécifique dans le calcul de la note globale comptant pour l'obtention du baccalauréat par substitution à l'une ou à l'autre des épreuves facultatives. Il fait connaître son choix au moment de son inscription.*

Appariements /échanges scolaires

Un appariement avec Hambourg est envisagé pour la section européenne d'Allemand à partir de l'année 2015/2016. Les élèves vont donc partir en immersion dans le pays du partenaire et y mettre en application leurs connaissances linguistiques ainsi que culturelles acquises lors de leurs années d'apprentissage au collège et au lycée. Ils vont également enrichir ces connaissances et approfondir leur vision du pays.

Il existe également un appariement entre le lycée Lumière et l'Etat du Wisconsin aux Etats Unis mais celui-ci va être remplacé avec un autre pays anglo-saxon.